

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES  
**VILLE DE MAUBEUGE**

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021 : AMENDEMENT N° 1**

*Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée*  
*Affaire suivie par Claudine LATOUCHE*  
☎:03.27.53.76.01  
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 7 DECEMBRE 2021**

**L'an deux mille VINGT ET UN, le QUATORZE DECEMBRE à 18h00**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**PRÉSENTS :** Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCILO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEL - Angelina MICHAUX

**EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :**

Dominique DELCROIX pouvoir à Arnaud DECAGNY  
Nino CHIES pouvoir à Florence GALLAND  
Samia SERHANI pouvoir à Michèle GRAS  
Emmanuel LOCOCCILO pouvoir à Bernadette MORIAME  
Christelle DOS SANTOS pouvoir à Jeannine PAQUE  
Sophie VILLETTE pouvoir à Marie-Pierre ROPITAL  
Guy DAUMERIES pouvoir à Michel WALLET  
Inèle GARAH pouvoir à Rémy PAUVROS  
Jean-Pierre ROMBEAUT pouvoir à Fabrice DE KEPPEL

**EXCUSÉ(E)S:**

**ABSENT(E)S:**

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Nicolas LEBLANC

**OBJET : Amendement n°1 portant sur le vote du taux des trois taxes directes locales pour l'année 2022.**

Vu la délibération n° 58 du 29 septembre 2020 portant sur l'adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal,

Vu la délibération n°179 du 25 novembre 2021 portant sur la modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal délibéré en date du 29 septembre 2020

Vu l'article 21 dudit règlement intérieur du Conseil Municipal portant sur les amendements ou contre-projets: « *Les amendements ou contre-projets peuvent être proposés sur toute affaire en discussion soumise au conseil municipal. Pour être mis au vote, les amendements ou contre-projets doivent être présentés par écrit au maire. Pour le bon fonctionnement du conseil, il est demandé d'adresser les amendements ou contre-projets au maire un jour franc au moins avant l'ouverture de la séance. Il reste toutefois possible de les déposer à tout moment, y compris en séance lorsque la discussion en cours le nécessite. L'amendement fait alors l'objet d'une étude sur le champ, sous réserve qu'il soit en lien direct avec le projet de délibération étudié à l'ordre du jour de ladite séance. Tout amendement ou contre-projet doit ensuite être exposé oralement, faire l'objet d'un débat, et être voté préalablement au vote sur le projet de délibération concerné.* »

Considérant que Madame Sophie VILLETTE au nom du groupe « Maubeuge, plus belle ma ville » a présenté un amendement en date du 13 décembre 2021 portant sur le vote du taux des trois taxes directes locales pour l'année 2022.

Considérant la proposition de modification du taux d'imposition 2022 sur le foncier bâti au taux suivant : 45,69%.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**A la majorité, avec 26 votes CONTRE et 9 votes POUR**

- **Rejette** l'amendement n°1 portant sur le vote du taux des trois taxes directes locales pour l'année 2022.

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.**

**Le Maire de Maubeuge,**

**Arnaud DECAGNY**

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :